

Le 27 juin 2013

Madame la ministre,  
Monsieur le ministre,

Si je vous écris aujourd'hui, c'est pour vous inviter à rencontrer vos homologues du Canada le plus tôt possible pour apporter des améliorations au Régime de pensions du Canada.

En vous engageant à bonifier le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, vos collègues et vous avez l'occasion, dès maintenant, d'améliorer le sort de dizaines de millions de Canadiens. Ce changement, longuement discuté et souvent reporté, est appuyé par la majorité de la population. Les sondages démontrent que 75 % des Canadiens sont d'accord avec la bonification du RPC, même lorsqu'on leur soumet le montant de la hausse de cotisation requise pour doubler les prestations.

À votre réunion de décembre dernier, vous avez une fois de plus reporté la question du RPC, mais le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, avait promis qu'une décision serait prise lors d'une réunion en juin. Si j'ai bien compris, cet important dossier fera plutôt l'objet d'une téléconférence entre les ministres. Le manque de leadership du gouvernement fédéral dans ce dossier dure depuis trop longtemps. Devant le refus d'agir du fédéral, je vous demande de bien vouloir organiser une réunion avec vos homologues provinciaux pour conclure une entente à majorité des deux tiers sur la bonification du RPC...puis mettre le fédéral au défi d'agir.

Les REER et les autres mécanismes volontaires de préparation à la retraite ne fonctionnent pas. Le taux de participation au REER continue de baisser : moins du quart des contribuables ont cotisé au régime coûteux et peu fiable d'épargne privée de retraite par le biais d'un REER. Les Canadiens à revenu moyen et à faible revenu sont encore moins capables de cotiser. La plupart des travailleurs canadiens ne pourront compter que sur le RPC ou le RRQ comme revenu fiable à la retraite.

Les régimes canadien et québécois sont de grandes réussites. Depuis leur conception en juillet 1963, il y a maintenant 50 ans, ces programmes ultra-efficaces et bien administrés fournissent, à faible coût, un revenu de retraite sûr à tous les travailleurs canadiens. Au niveau de cotisation actuel, on s'attend à ce qu'ils demeurent viables financièrement pour encore au moins 75 ans.

.../2

Le problème, c'est que les prestations sont plafonnées à 12 000 \$ par année, et ce montant est insuffisant, surtout si on tient compte que les employeurs sont de moins en moins nombreux à offrir à leurs employés un régime de retraite au travail – et que les Canadiens sont de moins en moins nombreux à pouvoir ou vouloir placer leur argent dans un REER peu sûr. Ce problème n'affecte pas les propriétaires d'entreprises : alors que les employeurs coupent les régimes de retraite de leurs employés, parallèlement, le type de régime de retraite qui connaît la plus forte croissance est le régime individuel à prestations déterminées pour les dirigeants et les propriétaires.

Les gouvernements provinciaux, les spécialistes des retraites et la population appuient largement le doublement graduel des prestations du RPC, financé par une hausse modeste des cotisations sur sept ans. Dans les sondages, cet appui très fort atteint 75 % lorsqu'on soumet aux répondants les chiffres exacts de ce qui leur en coûtera.

La bonification du RPC remporte l'appui de plusieurs spécialistes des retraites et de personnalités proéminentes du milieu des affaires et de la finance, mais certains groupes de pression du milieu des affaires persistent à s'opposer à toute forme d'amélioration au régime. Ils prétendent qu'une hausse des cotisations au RPC aurait un effet économique négatif et que les employeurs seraient incapables de les assumer. L'économiste qu'ils ont embauché pour prédire des pertes d'emplois massives advenant une hausse des cotisations est le même qui avait prédit que les hausses adoptées en 1997 auraient « de graves conséquences macroéconomiques » et entraîneraient la perte de plus de 200 000 emplois par année dans la dernière décennie.

Dans les faits, le taux de chômage est en baisse continue depuis les 30 dernières années pour enfin atteindre un plancher historique en 2007. Les scénarios alarmistes font fi du fait que la cotisation des employeurs canadiens est nettement inférieure à la norme de l'OCDE et qu'elle le demeurerait après la mise en œuvre d'une modeste majoration. La cotisation d'assurance-emploi est déjà appelée à baisser; la bonification du RPC permettrait de baisser la pression et les cotisations des autres régimes de retraite au travail; enfin, en accroissant la sécurité du revenu de retraite, cette bonification engendrerait d'importants bienfaits économiques.

Après avoir eu droit à d'importantes réductions d'impôts ces dernières années, les employeurs devraient être capables d'absorber une légère hausse de leur cotisation au RPC. En outre, les profits et les excédents de trésorerie des entreprises représentent une part record de l'économie, grâce aux dizaines de milliards de dollars qu'elles ont économisés en impôts des sociétés et en impôts sur les bénéficiaires, dont un crédit sur les cotisations d'AE accordé aux PME.

Toutes les analyses, y compris celles de la FCEI, montrent qu'une bonification du RPC aurait, à l'intérieur d'une décennie, des répercussions positives à long terme sur la croissance économique, l'emploi et la productivité.

Il en coûte de plus en plus cher de ne pas bonifier le RPC. Les études démontrent que les Canadiens n'épargnent pas assez pour leur retraite, et ce problème ne fera qu'empirer lorsque les prochaines générations prendront leur retraite. Ces projections troublantes démontrent les limites d'un modèle de revenu de retraite de plus en plus individualisé. Si nous refusons de voir ces tendances et de fournir à tous les Canadiens un mécanisme efficace pour assurer la sécurité de leur retraite, nous en paierons tous le prix dans les décennies à venir : recul du niveau de vie, pauvreté et souffrance inutile. Ces conséquences entraîneront elles aussi des coûts aux contribuables, par le biais de programmes comme le Supplément de revenu garanti du fédéral et les programmes d'aide provinciaux. Une modeste bonification du RPC permettrait aussi de réduire la pression exercée sur les régimes de retraite à prestations définies des employeurs; ceux du secteur privé sont malmenés.

Les Canadiens sont prêts à cotiser plus pour bénéficier de la sécurité d'une prestation plus élevée du RPC. Plus nous attendons pour mettre en œuvre cette importante réforme, plus les Canadiens devront attendre avant de connaître la sécurité à la retraite. Les projections actuarielles démontrent que le RPC est parfaitement viable à long terme et toute bonification des prestations sera financée à l'avance pour préserver cette viabilité. Le RPC est un moyen universel, sécuritaire et merveilleusement efficace de fournir aux travailleurs canadiens et à leur famille la dignité et la sécurité à la retraite. Les gouvernements doivent embarquer dans ce projet, cesser de jeter des embûches et s'entendre, enfin, sur la bonification de l'une des plus grandes réussites socioéconomiques de notre pays : le Régime de pensions du Canada.

Veuillez agréer, Madame la Ministre/Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président national,



PAUL MOIST

cc: L'Honorable T. Mulcair; C. Fleury; Membres du Conseil exécutif national; P. Beattie; D. Ivanochko;  
K. Georgetti